



1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2017

26 ET 27 JANVIER

N° 2017/E1/005

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Laura Maria POLI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : POLLUTION DES ESPACES MARINS DUE AUX MICRO-PLASTIQUES

Monsieur le Président,

Madame la Présidente de l'office de l'environnement de la Corse,

La politique menée depuis une année par le Conseil Exécutif démontre que l'écologie est au cœur du projet de la majorité territoriale.

Votre investissement et le travail accompli en la matière, notamment sur la question des déchets, doivent être salués.

Cependant malgré le travail accompli sur notre île, notre pays est aussi victime de la mondialisation de la pollution. Bien qu'étant une île, il ne demeure pas isolé de ce fléau.

Ma question a trait à une pollution en particulier, à savoir celle des espaces marins, due aux micro-plastiques.

En effet, une étude scientifique récemment publiée a mis en lumière que la mer Méditerranée était sévèrement contaminée par la pollution au plastique et que le pic de pollution le plus élevé se situe entre le Cap Corse et la Toscane.

Ces micro-plastiques de moins de 5 millimètres proviennent de la fragmentation de plastiques déversés dans les mers et océans (sacs, bouteilles, emballages...), sous l'effet mécanique des vagues, du vent, du sable et de l'action chimique des UV.

Ces plastiques proviennent principalement de rejets industriels mais aussi des comportements individuels.

Ces macro-déchets flottants qui se fragmentent pour devenir des micro-déchets (les autres coulant dans les profondeurs) proviennent à 80% de terre et principalement de décharges à ciel ouvert, des déchets abandonnés dans la nature et des événements climatiques extrêmes.

20% proviennent de déchets jetés par-dessus bord par les utilisateurs de bateaux de loisirs, la marine marchande ou des bateaux de pêches.

Cette pollution génère des conséquences dramatiques pour tout l'écosystème.

En effet, ces fragments peuvent persister jusqu'à 1000 ans dans le milieu marin libérant ainsi dans l'eau les substances chimiques nocives qui les composent.

Toutes ces substances nocives sont absorbées par les micro-organismes lorsqu'elles sont libérées dans l'environnement marin. Quant aux micro-plastiques, ils peuvent être directement ingérés par la plupart des espèces de planctons, de petits poissons mais aussi d'organismes filtreurs comme les moules ou les huîtres.

Or, tous ces organismes représentent les premiers maillons de la chaîne alimentaire.

Ainsi de nombreuses espèces, mais également par voie de conséquence, l'homme, subissent la pollution des micro-plastiques au travers de la bioaccumulation.

Quant aux macro-déchets, ils ont un impact direct et visible notamment sur les oiseaux et mammifères qui meurent chaque année de cette pollution.

C'est donc une pollution complexe, invisible, et surtout très dangereuse et néfaste.

S'il est certes nécessaire de sensibiliser les individus, il ne doit pas être oublié que les plus gros pollueurs restent les industriels à l'encontre desquels des sanctions doivent être prises.

Comment ne pas citer l'exemple de l'usine ALTEO à Gardanne qui depuis des décennies pollue la mer Méditerranée en toute impunité?

En effet, si les résidus solides de l'usine d'alumine ont cessé depuis un an d'être déversés dans la méditerranée, il en va différemment pour les rejets liquides toxiques qui eux se poursuivent.

Enfin, je rappellerai que depuis le 15 juillet 2016, est officiellement installé le Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate.

De ce fait, il serait inconcevable que cette zone polluée par l'action des hommes ne fasse l'objet d'aucun traitement, car outre les dommages à l'environnement et à la santé, cette pollution ternit l'image du parc et du territoire.

Madame le Président, ma question est donc simple :

Quelles sont les mesures que vous envisagez de prendre pour faire face à cette pollution ?